REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
MAIRIE DE BERNARDSWILLER

**2020.P.0003**
**Commune de BERNARDSWILLER**
**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT**
**Portant création d'espaces sans tabac**

---

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BERNARDSWILLER,**

**VU** la Loi N°82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Régions, Départements et Communes ;
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2542, L 2542-4, L 2542-8,
**VU** le Décret n°2015-768 du 29 juin 2015 relatif à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux,
**VU** le Code Pénal et notamment l'article R610-5,
**VU** le Code de la Santé Publique et notamment l'article R35-12-1 et suivants,
**VU** la convention de partenariat conclue entre la Commune de Bernardswiller et le Comité du Bas-Rhin de la ligue nationale contre le cancer, signée en date du 4 décembre 2017,
**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la consommation de tabac en interdisant de fumer dans les lieux ci-dessous,
**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers et notamment des jeunes enfants qui fréquentent les lieux ci-dessous : :
- l'entrée des écoles,
- l'entrée du périscolaire,
- l'aire de jeux de l'espace paysager Dreispitz (rue du Lavoir)
- l'aire de jeux de la rue des Raisins,
- l'aire de jeux de la placette des Tilleuls,
- le bâtiment de l'ancien lavoir.

**ARRETE**

**Article 1 :** Les lieux ci-dessus sont des lieux considérés comme « espaces sans tabac ».

**Article 2 :** Dans ces lieux, il est interdit de fumer et de vapoter de jour comme de nuit.

**Article 3 :** Une signalisation est mise en place sur chacun de ses lieux par les soins de la commune.

**Article 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la règlementation en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein pour contrôle de légalité
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'OBERNAI
- Monsieur le Président du Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer

Fait à BERNARDSWILLER, le 09 mars 2020

Mairie de Bernardswiller 67 (Bas-Rhin)

Raymond KLEIN
Maire